

Aide internationale

Freinées sur le terrain, les ONG redoutent l'après-pandémie

L'urgence sanitaire et le confinement compliquent le travail humanitaire. Mais le défi reste l'impact de la pandémie à moyen terme.

Virginie Lenk

Se réinventer. C'est le maître-mot des ONG à l'heure où une partie de la planète sort lentement de la pandémie de Covid-19. Car la crise sanitaire et économique a coupé l'herbe sous les pieds des organisations engagées dans les pays les plus pauvres.

«92% de nos projets ont été impactés par la pandémie», explique Claudio Rini, directeur des opérations de Terre des hommes. L'ONG, qui intervient dans 38 pays, n'a pas dû mettre un terme brutal à ses projets, mais c'est toute l'infrastructure sur place qui a été repensée à l'aune des nouvelles mesures sanitaires, comme le confinement. «Cette crise a exacerbé des tensions sécuritaires mais aussi socioéconomiques dans nombre de régions. Nos équipes locales, qui représentent 90% de nos 2500 collaborateurs, ont vu leur capacité de déplacement réduite.»

En Irak et en Afghanistan, le confinement strict a initialement ralenti le travail. La situation est encore tendue aujourd'hui en Amérique du Sud et en Asie. «Au sud du Bangladesh, où nous intervenons dans les camps des réfugiés Rohingyas, notre travail est considéré comme un service essentiel, mais l'accès, en dehors des équipes de santé, nous est limité. Nous avons dû revoir le suivi des enfants vulnérables et l'adapter à travers les nouvelles technologies comme les réseaux sociaux ou les groupes WhatsApp. C'est un palliatif qui ne remplace pas la présence des travailleurs sociaux.»

«C'est laborieux»

L'ONG doit aussi mener des négociations permanentes avec les autorités pour obtenir l'accès aux populations. «C'est laborieux. Les gouvernements sont conscients que nous contribuons à l'intérêt collectif d'endiguer la pandémie, mais tout prend du temps et de l'énergie.»

La Croix-Rouge suisse a elle aussi dû adapter ses projets dans



Les ONG ont vu leurs projets fortement impactés par la pandémie de Covid-19. TERRE DES HOMMES/OLIVIER GIRARD

la trentaine de pays où elle intervient, via les sociétés nationales. L'organisation a planifié une aide d'urgence supplémentaire de 4 millions de francs pour des mesures de sensibilisation face au Covid-19. «Il faut surtout assurer l'accès à l'information, explique Lorenz Indermühle, responsable de division Afrique/Amériques. Au Soudan du Sud par exemple, où nous travaillons avec les communautés sur l'hygiène, les mesures de protection contre le virus se heurtent parfois à des rumeurs locales, comme celle que la maladie touche davantage les Blancs.»

Lorenz Indermühle redoute surtout une perte de moyens financiers des partenaires locaux de la Croix-Rouge qui sont déjà entrés affaiblis dans cette crise - en ne pouvant parfois pas payer les salaires de leurs employés,

comme au Honduras - et qui doivent maintenant affronter une hausse de la pauvreté et de l'injustice sociale. «Les gens qui meurent aujourd'hui du choléra, de la malaria ou du VIH, car ils n'ont pas accès aux hôpitaux ou aux médicaments, sont les oubliés de cette crise. Dans beaucoup de pays, l'inflation est galopante et les gens vivent grâce à l'économie parallèle.» Claudio Rini renchérit: «Il y aura moins d'argent dans les pays fragiles où les besoins des populations vulnérables sont déjà immenses. Et des organisations comme la nôtre seront face à ces besoins.»

L'argent pourrait manquer
Des besoins croissants alors que l'argent risque de manquer. Selon un sondage mené ces dernières semaines auprès d'une centaine d'ONG de la Genève internatio-

nale, la moitié d'entre elles prévoient un recul de leur budget. Une sur six environ devra faire face à un retrait de la contribution de donateurs. «Nous n'avons pas dû arrêter des activités par manque de ressources, rassure Claudio Rini. Les bailleurs institutionnels nous ont suivis et nous avons pu adapter nos budgets. Les dons du grand public sont aussi là, mais il faut rester prudent. Les conséquences de la crise économique en Suisse peuvent se faire sentir plus tard.»

Au-delà de leurs donateurs, les ONG appellent à une prise de conscience générale. «Malnutrition, violences domestiques, enfants vulnérables, tout cela est prévisible à court terme. Il y a un véritable enjeu de solidarité pour la communauté internationale, car les conséquences de la pandémie risquent d'être dramatiques.»

Sept millions de mineurs en détention

● Terre des hommes a alerté mercredi sur le sort des quelque 7 millions d'enfants et de jeunes placés en détention dans le monde et exposés au Covid-19 dans des prisons souvent surpeuplées, délabrées et dotées d'infrastructures sanitaires médiocres. Adrien Genoud, responsable des activités de soutien des détenus mineurs dans les prisons de Bagdad, a évoqué les 1300 jeunes de 9 à 22 ans qui y sont incarcérés. «La plupart ont été recrutés par l'État islamique. Ils ne peuvent pas être libérés en raison de

l'urgence sanitaire et purgent des peines allant de 5 à 15 ans. Ils ne reçoivent plus les visites de leurs familles et beaucoup sont traumatisés par la guerre. Nous les rencontrons dans la cour intérieure de la prison par 40 degrés. Il y a une surpopulation carcérale, avec 80 jeunes par cellule, et l'État irakien redoute une situation ingérable en cas de contamination du virus.» Actifs dans 70 centres de détention dans 25 pays, l'ONG met en place des mesures d'hygiène préventives et distribue des crédits télépho-

niques pour que les jeunes puissent rester en contact avec leurs proches. Elle assure une aide éducative et psychologique à distance. Afin de désengorger les prisons, elle soutient les mécanismes judiciaires qui permettent aux magistrats de prononcer des mesures non privatives de liberté d'urgence afin de réinsérer ces jeunes dans leurs familles dans l'attente d'un procès. Cette démarche a conduit aujourd'hui à la libération de plus de 600 d'entre eux depuis le début de la crise du Covid-19. **VL**

Trump remercie la Suisse pour son «aide formidable»

Diplomatie

Un prisonnier américain a pu quitter l'Iran jeudi. Les diplomates suisses étaient déjà au cœur d'une autre libération en décembre dernier.

Michael White, un ex-militaire de la marine américaine arrêté en juillet 2018 en Iran, «est dans un avion suisse qui vient de quitter l'espace aérien iranien», a tweeté Donald Trump jeudi, soulignant dans la foulée l'«aide formidable» de la Confédération.

Cette libération intervient au lendemain du retour en Iran d'un

scientifique iranien, Cyrus Asgari. Cet homme de 59 ans a été relâché par les États-Unis où il avait été acquitté après près de trois ans de détention pour espionnage.

Les autorités américaines n'ont pas précisé à ce stade s'il s'agissait d'un échange de prisonniers, comme il y en a encore eu fin 2019 entre les deux pays ennemis sans relations diplomatiques. Michael White avait été condamné en mars 2019 à 10 ans de prison pour avoir insulté le guide suprême Ali Khamenei et diffusé des photos personnelles sur les réseaux sociaux, selon son avocat. À la mi-mars, il avait bénéficié d'une permission de sortie

pour raisons «médicales» et «humanitaires», à condition qu'il ne quitte pas le pays.

Dans un premier temps après cette permission, Michael White avait été confié à l'ambassade de Suisse à Téhéran, qui représente les intérêts américains sur place.

À Zurich
La Confédération avait déjà été en première ligne lors du dernier échange de détenus, en décembre: l'Iran avait libéré l'Américain Xiyue Wang et les États-Unis l'Iranien Massoud Soleimani. Selon des photographies, l'aéroport de Zurich a été le théâtre de l'échange. Plusieurs Irano-Américains sont encore dé-

tenus en Iran et les États-Unis réclament leur libération. À la mi-mai, les autorités iraniennes avaient assuré vouloir échanger «tous les prisonniers» avec Washington. Mais le responsable du département américain de la Sécurité intérieure, Ken Cuccinelli, avait accusé Téhéran de «temporiser».

«Nous avons onze de vos concitoyens en situation irrégulière que nous tentons de renvoyer dans votre pays», a-t-il lancé sur Twitter. «Envoyez l'avion!» Finalement, seul Cyrus Asgari a été renvoyé en Iran à ce stade.

Les relations entre les deux pays traversent une phase glaciale. **ATS**

Impact de la crise sanitaire

Des élus romands montent au créneau pour défendre les crèches publiques

Les 65 millions de francs alloués pour l'accueil de jour ne sont destinés qu'aux structures privées, minoritaires en Suisse romande.

Émilie Wyss

À Monthey (VS), seuls deux employés de la crèche communale ont continué à travailler durant la crise du coronavirus. Leurs 36 collègues ont été mis en arrêt à 100%. Et impossible pour une structure publique de prétendre toucher au chômage partiel pour payer les salaires. En conséquence, la commune valaisanne table sur une perte de plus de 100'000 francs entre mars et mai. «Cela correspond à un septième des recettes de la crèche dans le budget communal», détaille Stéphane Copey, président de Monthey.

Cet exemple n'est de loin pas isolé en Suisse, puisque toutes les structures d'accueil de jour des enfants ont vécu une situation similaire. Une solution nationale a été votée par le parlement début mai et 65 millions de francs ont été débloqués pour les crèches. Mais Monthey et beaucoup d'autres communes ne vont rien pouvoir toucher de ce montant. Car l'ordonnance du Conseil fédéral prévoit d'octroyer ce crédit aux seules structures privées. Or, la majorité des crèches de Suisse romande sont en mains publiques.

Pro enfance, la plateforme romande pour l'accueil de l'enfance, y voit «une inégalité de traitement» qui introduit une «injustice criante». Elle demande aux autorités fédérales d'être «attentives à des possibles effets pervers» de l'application de cette ordonnance.

«Déséquilibre»

À Berne, la colère gronde parmi les élus romands. Un groupe de parlementaires issus de tous les partis est intervenu à ce sujet mercredi au Conseil national. «Ce n'est pas le soutien qui a été voté par le parlement, puisqu'il ne prend en compte qu'une partie des structures, martèle Mathias Reynard (PS/VS), qui préside la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). Cette restriction amène un déséquilibre entre les régions linguistiques. Nous avons voté pour que ces 65 millions aillent à



«En sauvant les crèches, on soutient les parents qui ralentent l'économie en retournant au travail»

Simone de Montmollin, conseillère nationale (PLR/GE)



«En proposant 65 millions, la commission n'avait pas exprimé la volonté que cette aide ne soit adressée qu'aux structures privées»

Mathias Reynard, conseiller national (PS/VS)

KEYSTONE

KEYSTONE

Vaud et Genève

Les Cantons parent au plus pressé

Dans l'attente de décisions fédérales, Cantons et Communes ont décidé au cas par cas les aides à octroyer aux crèches. Ainsi, début mai, le Canton de Vaud a déjà débloqué un crédit de près de 19 millions, afin de compenser le manque à gagner durant la période du 18 mars au 10 mai. «En l'absence d'aide de l'État, un risque d'affaiblissement du dispositif d'accueil de jour existe, avec des pertes d'emploi dans ce secteur et une réduction du nombre de places à disposition des parents et des entreprises», ont justifié les autorités.

Dans le canton de Genève, les crèches se répartissent entre institutions privées, publiques et mixtes (subventions partielles). Ces deux derniers types correspondent à 87% des places. Simone de Montmollin (PLR/GE) demande donc au Conseil fédéral d'inclure dans l'ordonnance non seulement les structures publiques, mais aussi mixtes. À ce jour, les Communes ont pris en charge tous les salaires et le Canton participe au financement de l'accueil de jour en versant une contribution à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. **E.W.**

l'ensemble de la Suisse, pas seulement à la Suisse alémanique.» En déposant une série de six questions adressées au Conseil fédéral, les élus espèrent donc sensibiliser le gouvernement à cette inégalité qui ne correspond pas à la demande initiale du parlement. Objectif: favoriser une répartition de cette enveloppe entre tous les types de structures. «En proposant l'octroi des 65 millions, la commission n'avait pas exprimé la volonté que cette aide ne soit adressée qu'aux structures privées», confirme Simone de Montmollin (PLR/GE). Les élus romands qui y siègent ne se sont pas battus sur ce dossier pour créer des disparités dans l'attribution des fonds entre les Cantons.»

Le Conseil fédéral devrait donner un retour à ce propos lundi prochain, alors que de plus en

plus de monde reprend le travail dans les entreprises et que la perte de places d'accueil serait lourde de conséquences. «Cette aide d'urgence vise à éviter des ruptures au sein de l'offre en matière d'accueil de jour, ajoute Simone de Montmollin. En sauvant les structures, on soutient les parents qui relancent l'économie en retournant au travail.»

La faute au système

Si les indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) n'ont pas pu être octroyées aux crèches communales ou intercommunales, c'est parce que le système en vigueur exclut les institutions publiques. Le Secrétaire d'État à l'économie (SECO) argue en effet que les emplois financés par des instructions publiques ne risquent pas de disparaître. Une aberration

pour de nombreuses Communes qui ont dû puiser dans leur budget de fonctionnement pour garantir la pérennité des crèches.

«Dans le canton de Fribourg, il y a eu plus de 400 demandes de RHT pour toutes les structures d'accueil confondues, souligne Marie-France Roth Pasquier (PDC/FR). Seules les 200 requêtes des structures privées ont été approuvées. Dans ma commune, à Bulle, nous avons débloqué du budget pour verser les salaires des employés des structures d'accueil, mais je peux imaginer que cela soit plus difficile pour d'autres.» Et Mathias Reynard de conclure: «Il est tout à fait normal que les Communes et les Cantons participent à un soutien financier. Mais il faut assurer une égalité de traitement entre les régions linguistiques.»

La légalité d'une baisse forcée de loyer fait débat

Baux commerciaux
Le National rejoint le Conseil des États pour accorder une aide aux commerces touchés par la crise. Mais le chemin est encore pavé d'embûches.

Apparemment tout baigne. Le Conseil national a fait un grand pas vers le Conseil des États, jeudi, pour donner un coup de pouce aux commerces. Ces derniers ne devront s'acquitter que de 40% de leur loyer pendant la crise du coronavirus. À une condition: que leur loyer soit inférieur à 20'000 francs par mois. La facture pour les bailleurs? Elle est estimée à plus de 200 millions de francs. Si certains d'entre eux ont des difficultés, ils pourront faire appel à la Confédération, qui mettra 20 millions à disposition.

Cette solution, qui doit être ratifiée par le Conseil des États lundi, est encore pavée d'obstacles. Pour le PLR, qui est vent de bout contre cette intervention de l'État, il n'y a tout simplement pas de base constitutionnelle. «On viole ainsi la Constitution sur la garantie de la propriété et on viole également l'égalité de traitement, explique le conseiller national Olivier Feller (PLR/VD), par ailleurs directeur de la Chambre vaudoise immobilière. L'artisan locataire est traité différemment de l'artisan propriétaire.» Voilà pourquoi son parti milite pour qu'on s'en tienne aux accords à l'amiable déjà signés un peu partout en Suisse romande.

Pas de base légale? Regula Rytz (Verts/BE) rétorque qu'il s'agit d'une solution limitée à quelques mois pour résoudre une situation exceptionnelle: «L'Office fédéral de la justice n'y voit donc pas une atteinte à la garantie de la propriété.» Pour Christian Dandrès (PS/GE), par ailleurs avocat à l'Association suisse des locataires (Asloca), «le droit de propriété n'est pas absolu en Suisse. Il peut être restreint pour des raisons d'intérêt public. Et celui-ci est évident si on pense aux résiliations en nombre qui menacent en raison de l'épidémie.» Le Gene-

vois conclut que le droit d'urgence n'est pas appliqué ici et que le Conseil fédéral élaborera une loi en bonne et due forme. «Donc je ne vois pas où est le problème.»

Le problème, c'est que le compromis voté est une simple motion adressée au gouvernement. Or ce dernier n'est pas très motivé. Il trouve qu'intervenir dans les contrats de deux partenaires privés n'est pas une bonne idée. Il s'oppose d'ailleurs au texte. C'est donc à reculons que le Conseil fédéral élaborera la nouvelle loi. Le conseiller fédéral chargé de l'Économie, Guy Parmelin, a laissé entendre que les tribunaux pourraient avoir le dernier mot. «C'est une chose de demander aux bailleurs de faire un geste, c'en est une autre de les contraindre à renoncer à 220 millions.»

Loi «inutile»

Et, même si tout se passe bien, Olivier Feller voit un autre problème. Il estime que la loi, avec le processus de consultation, arrivera au plus tôt en été 2021. Autrement dit comme la grêle après la vendange. Il la juge donc inutile. Pas d'accord, répond Christian Dandrès. «Le locataire commercial qui reçoit son congé pourra faire recours et invoquer une loi en préparation.» Il reconnaît cependant que, pour un petit loyer, une telle démarche peut coûter cher et que l'issue n'est pas forcément gagnante.

La nouvelle loi, et là tout le monde est d'accord, devrait toucher une minorité de bailleurs à Genève et dans le canton de Vaud. Ces derniers ont en effet déjà mis sous toit des accords à l'amiable avec une participation financière de l'État. Mais du côté de l'Asloca la loi reste importante car elle permettra de sanctionner un bailleur totalement récalcitrant qui voit dans le coronavirus une occasion en or de se débarrasser de son locataire pour augmenter le loyer. Un risque que Guy Parmelin répute d'ores et déjà, car dans une situation de crise il n'est pas si facile de retrouver un locataire commercial qui paie rubis sur l'ongle. **Arthur Grosjean**

Coronavirus

Les rapatriements, c'est terminé

Les Suisses qui se rendent à l'étranger et se retrouvent bloqués en raison de restrictions liées au Covid-19 doivent se débrouiller tout seuls. Le DFAE n'organise plus de vols retour. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a confirmé jeudi une information du «Blick». **ATS**

Coronavirus

Les imprudents ne seront plus amendés

Le Conseil fédéral a supprimé les amendes pour non-respect de la distance sanitaire introduite pour lutter contre le Covid-19. Dans le cadre des mesures d'assouplissement, il mise de plus en plus sur la responsabilité individuelle, a dit un porte-parole de l'OFSP à Keystone-ATS. **ATS**

Droits de douane

Le National dit non à la suppression

Le National a refusé jeudi (108 voix contre 83) d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral de supprimer, dès le 1^{er} janvier 2022, les droits de douane sur les produits industriels. Le Conseil des États doit encore se prononcer. La proposition du gouvernement concerne toute une série de produits, comme les voitures et des appareils électroménagers. Ce train de mesures coûtera 560 millions par an à la Confédération. Pour Swissmem, la fédération de l'industrie suisse des machines, la décision du National est totalement incompréhensible. **ATS**

Service civil

Les militaires devront attendre douze mois

Le service civil sera moins attractif, surtout pour les militaires qui optent finalement pour ses rangs. Le Conseil national a éliminé jeudi la dernière divergence sur cette réforme destinée à répondre à la baisse des effectifs de l'armée. Le peuple aura le dernier mot. Par 104 voix contre 86, la Chambre du peuple s'est ralliée au Conseil des États sur le délai d'attente pour les militaires qui se tournent vers le service civil. Ceux-ci devront attendre douze mois avant de pouvoir quitter l'armée. **ATS**